



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 5 septembre 2017

N° 100

Communiqué de presse

Bruno Le Maire se félicite du succès de la première cession d'actifs pour financer l'innovation

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, se félicite du succès de la cession de titres ENGIE réalisée ce jour par l'Agence des Participations de l'État (APE), pour un montant total de 1,53 milliard d'euros correspondant à la cession d'une participation d'environ 4,5 % du capital d'ENGIE.

Cette cession s'inscrit dans le cadre d'une gestion dynamique du portefeuille de l'État actionnaire, respectueuse de ses intérêts patrimoniaux et stratégiques.

Bruno Le Maire déclare que « ***cette cession de titres s'est déroulée dans de très bonnes conditions pour les intérêts patrimoniaux de l'État. Elle constitue la première étape du plan de cessions d'actifs pour un montant de 10 milliards d'euros que j'ai annoncé au mois de juillet. Le produit de cette opération permettra d'alimenter le fonds pour l'innovation, voulu par le président de la République, dès que celui-ci sera constitué. Dans l'intervalle le produit de cette cession est déposé sur le compte d'affectation spéciale géré par l'APE*** ».

Cette cession d'actifs s'inscrit pleinement dans la politique du Gouvernement : gérer de manière plus active les participations de l'État pour employer ces ressources, là où elles seront les plus utiles. En l'occurrence mieux financer l'innovation en préservant l'influence que l'État exerce au sein d'ENGIE.

A l'issue de cette opération, l'État reste l'actionnaire de référence du groupe ENGIE et demeure pleinement engagé aux côtés de l'entreprise pour l'accompagner dans la mise en œuvre du plan de transformation du groupe, qui a été annoncé en 2016. L'État réaffirme son entière confiance dans le management et les salariés d'ENGIE.

Contact presse : Cabinet de Bruno Le Maire - 01 53 18 41 13 – dimitri.lucas@cabinets.finances.gouv.fr